



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98727

VALABLE JUSQU'AU

17/06/2026

ÉDITÉ LE

02/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 498 846 914

Siret : 498 846 914 00071

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5419096

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AT 713 538

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AT 713 538

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : AGILECO

58 AVENUE DES 3 PROVINCES
49300 CHOLET

Téléphone : 02 41 63 08 67

Portable :

Site Internet : agil-eco.fr/

E-mail : jleger@agil-eco.fr

Responsabilité légale :

LE GODEC FABIEN CO-GÉRANT / RETHORE ETIENNE CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	27/04/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/06/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	02/04/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	27/04/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	27/04/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	17/02/2021
o Poêle ou insert bois	31/01/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/11/2024
o Isolation des combles perdus	17/02/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	17/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.